

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013

À cette séance ordinaire tenue le 12^{ième} jour d'août 2013 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablon et Stéphanie Dusablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Martin Denis, Louis-Philippe Douville et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2013-08-12-136

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2013-08-12-137

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2013 soient acceptés tel que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 8 et du 15 juillet 2013.

2013-08-12-138

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 août 2013 au montant de 180 806.46\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Juillet 2013

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	4 484.06 \$
2	Telus	2 128.02 \$
3	Telus Mobilité	30.33 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, couple quilles, Loisirs	33.17 \$
6	Salaires nets des Élus, juillet	2 388.55 \$
7	Salaires nets des Employés, juillet	20 166.77 \$
8	Salaires nets des Pompiers, juillet gardes+2 sorties (2 alarmes incendie) + pratique	1 731.39 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise	8 565.46 \$
10	Receveur Général du Canada, remise	3 405.64 \$
11	REER, cotisations juillet	1 779.72 \$
12	Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf, projet étudiant au travail. Maxime Lauriault 5 semaines	1 196.00 \$
13	Réseau mobilité Plus, fréquence numérique: juillet 41.05\$, août 41.05\$, incendie	82.10 \$
14	Canadien National, entretien signaux, juin	514.86 \$
15	Fabrique St-Casimir, don pour Fête Champêtre	150.00 \$
16	CIT, Location photocopieur 1-08 au 31-10-13	522.83 \$
17	Ministre du Revenu, RRQ corrections cotisations 2012	214.70 \$
18	Construction Pavage Portneuf, asphalte	1 144.22 \$
19	Dessau, honor. prof. Assistance technique Programmation TECQ. Réf: Résol: 2013-05-13-090	3 768.88 \$

20	Excavation Guillaume Naud, 2 chaines pour scie mécan.	50.48 \$
21	FQM. Facturation Dicom juin, Loisirs	15.51 \$
22	Garage Conrad Audet, Mun.: 654.07. Incendie: 5.93	660.00 \$
23	Godin Station Service, essence, Mun.	619.00 \$
24	Groupe Lafrenière Tracteurs, entretien tondeuse et tracteur	109.81 \$
25	Librairie Laliberté, achat volumes biblio.	1 455.53 \$
26	Vital Naud, remb. fact. étui pour cellulaire	40.23 \$
27	Régie Régionale gestion des matières résiduelles: Coûts suppl. vidanges fosses septiques: 683.58\$, Quote-part 3ième vers: 44143.27\$, Quote-part fosses septiques 2ième vers: 5457.81, Enfouissement rebuts du site à neige:2825.97\$	53 110.63 \$
28	Samson & Frères Inc. forages exploratoires Réf: Résol: 2013-05-13-088 (TECQ)	37 171.19 \$
29	SCAR: Mun.: 1078.24, Loisirs: 10.86\$ Incendie: 4.78	1 093.88 \$
30	Société d'histoire et de généalogie, aide financière au projet dans le cadre du Fonds patrimoine et culture de la MRC de Portneuf, Réf: Résol. 2012-01-09-024	700.00 \$
31	Pharmacie St-Casimir, fournitures terrain de jeu, Loisirs	6.29 \$
32	Albert Tessier, travaux pelle, Ile Grandbois	1 529.16 \$
33	Ville Donnacona, facturation cour mun. 1 au 30 juin	270.00 \$
34	Lettrage Michel Durivage, fournitures incendie	11.50 \$
35	Société Mutuelle de Prévention, forfait juillet à déc. 2013	208.77 \$
36	Réseau Biblio. fournitures bibliothèque	225.53 \$
37	ProPlus, papiers à main, Loisirs	144.95 \$
38	ADMQ, inscription René Savard, formation élections mun. 12 septembre, Québec	310.43 \$
39	Marché Alain Thibault, Mun.: 14.03, Loisirs:5.74	19.77 \$
40	GL Ent. Électricien, réparations lumières de rues	219.49 \$
41	Biolab, analyses d'eau	167.87 \$
42	MRC Portneuf, Quote-part dernier vers: 23359.81\$,travaux d'urbanisme et géomatique: 738.62\$	24 098.43 \$
43	Georges Grandbois, servitude Aq. P.M.	210.79 \$
44	Ghislaine Grondines, bail terrain Aq.PM.	75.00 \$
45	Jonathan Tessier, remb. fact. sortie terrain de jeu (Camping La Mine d'Or), loisirs	41.39 \$
46	La Vallée Secrète, sortie terrain de jeu, loisirs	172.48 \$
47	Concepts Gingras Inc. location toilette au bateau, Embell.	201.21 \$
48	Actions Plan d'eau plein air, sortie terrain de jeu, Loisirs	142.04 \$

49	Entreprises St-Ubald Inc. chargement de rebuts au site à neige	1 971.50 \$
50	Matrec, location conteneurs pour rebuts site à neige	1 379.70 \$
51	Gaudreau Environnement, recyclage matériaux de construction du site à neige	1 549.86 \$
52	CTM Québec, 10 batteries Kenwood, incendie	425.41 \$

TOTAL DU MOIS : 180 806.46\$

Municipalité :	176 287.61\$
Loisirs :	1 440.08\$
Incendie :	2 877.56\$
PFM/MADA	0.00\$
Comité d'embel.	201.21\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour d'août 2013.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Michel Trottier nous informe qu'une réparation de calvette doit être effectuée près du numéro civique 130 du rang de la Rivière-Blanche Est.

Monsieur Martin Denis nous informe des dernières étapes entourant la PFM/MADA.

Mme Danielle D. DuSablou nous entretient de son bénévolat auprès du Club de pétanque et invite les personnes présentes à pratiquer ce sport.

Monsieur Louis-Philippe Douville nous dresse un aperçu de la problématique entourant le corridor de motoneige qui emprunte le cimetière.

Monsieur Yan Laganière n'a rien à signaler.

Mme Stéphanie Dusablou nous résume le dernier rapport annuel de la Bibliothèque Jean-Charles-Magnan. À cet effet, elle souhaite qu'une affiche visible de la rue puisse être installée.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous indique que la période estivale a été consacrée à la réalisation de dossiers de régie interne.

2013-08-12-139

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2013-08-12-140

**DEMANDE DE PRIX FORFAITAIRE POUR LA RÉALISATION
D'UN EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE ET LA CONCEPTION
D'OUTILS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que la municipalité est soumise à la Loi sur l'équité salariale et qu'elle devra procéder à la réalisation d'un exercice d'équité salariale avant le 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit aussi se doter d'outils reliés à la gestion des ressources humaines pour réaliser cet exercice;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander un prix forfaitaire aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 5 août dernier.

D'INDIQUER aux soumissionnaires de considérer la capacité de payer de la municipalité dans l'élaboration du mandat à être octroyé.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2013-08-12-141

ADOPTION DU PLAN D'ACTION PFM/MADA

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la version numéro 5 du plan d'action PFM/MADA;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'ADOPTER le plan d'action PFM/MADA tel que rédigé.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2013-08-12-142

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser des travaux de pavage dans le rang de la Rivière Noire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander un prix à la tonne métrique aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 5 août dernier.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 «Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2013-08-12-143

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT EN FONCTION DES VARIATIONS DES PRIX DU CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT que pour l'hiver 2012-2013 l'ajustement prenant compte de la variation du prix du carburant diesel s'élève à 4 445.21\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser la somme forfaitaire de 4 445.21\$ aux Entreprises céréalières DBY inc. à titre de compensation relative à la fluctuation du prix du carburant diesel pour l'hiver 2012-2013;

ADOPTÉE

2013-08-12-144

FERMETURE D'UNE SECTION DU RANG GASTON-GENEST / ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2013-06-10-113

CONSIDÉRANT que des éléments nouveaux ont été portés récemment à l'attention des élus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se réservait le droit de revoir sa décision dans sa résolution 2013-06-10-113;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal annule la résolution 2013-06-10-113.

ADOPTÉE

2013-08-12-145

RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OMH ST-CASIMIR

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité s'élève à 10% du déficit avant capitalisation de l'OMH de St-Casimir;

CONSIDÉRANT que ce déficit a fait l'objet d'une révision à la hausse passant de 35 451\$ à 45 451\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de payer 10% du déficit au montant de 4 545\$.

ADOPTÉE

2013-08-12-146

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités ont convenu d'établir un protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT que le modèle final retenu par le Comité de sécurité incendie a été entériné par le conseil des représentants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir adopte le Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

D'INDIQUER à l'article 11 de celui-ci qu'il vaudra jusqu'au 31 décembre 2013 et qu'il se renouvellera automatiquement à échéance par période successive d'un (1) an;

DE transmettre une copie de cette résolution au directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrick Auger et au coordonnateur en sécurité incendie à la MRC, M. Pierre-Luc Couture.

ADOPTÉE

2013-08-12-147

MANDAT À LA FIRME MISSION HGE POUR UN ESSAI DE POMPAGE AU FORAGE SC-2 / AQPM

CONSIDÉRANT que l'eau du forage SC-2 semble être de bonne qualité;

CONSIDÉRANT qu'un essai de pompage devrait être effectué afin de vérifier si la turbidité dans cette eau peut être abaissée suffisamment pour respecter la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir octroie un mandat à la firme Mission HGE au montant de 3 194.00\$ (plus taxes) afin d'effectuer un essai de pompage au forage SC-2;

D'IMPUTER cette dépense à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

ADOPTÉE

2013-08-12-148

MANDAT À LA FIRME MISSION HGE POUR DES TRAVAUX DE COLMATAGE DES PUIXS DANS LE SECTEUR DE ST-UBALDE

CONSIDÉRANT que le projet commun d'alimentation en eau potable avec la municipalité de St-Ubalde a été abandonné;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le colmatage des puits et piézomètres aménagés dans le cadre des travaux de recherche en eau réalisés en 2006 dans le rang St-Achille de la municipalité de St-Ubalde;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir octroie un mandat à la firme Mission HGE au montant de 3 108.00\$ (plus taxes) afin d'effectuer les travaux de colmatage des puits cités ci-avant et ce, tel que décrit dans la proposition PR13-302.

D'IMPUTER cette dépense à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

ADOPTÉE

2013-08-12-149

RADIATION DE LA RÉSERVE FONCIÈRE / FERME ALAIN & JEAN-YVES DELISLE INC. DE ST-UBALDE

CONSIDÉRANT que le projet commun d'alimentation en eau potable avec la municipalité de St-Ubalde a été abandonné;

CONSIDÉRANT qu'une réserve foncière avait été enregistrée sur une partie des lots 281 et 282 du cadastre officiel de la paroisse de St-Ubalde lesquels appartiennent à la Ferme Alain & Jean-Yves Delisle inc;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la radiation de cette réserve foncière;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accorde un mandat au notaire Joscelyn Bélanger afin de procéder à la radiation de cette réserve foncière;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer les documents relatifs à cette radiation.

D'IMPUTER cette dépense à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

ADOPTÉE

2013-08-12-150

TONTE DE LA PELOUSE À LA MAISON DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT que la Maison des Pionniers a adressé une demande en ce sens à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de tondre la pelouse à la Maison des Pionniers pour la saison 2013.

ADOPTÉE

2013-08-12-151

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT (FOSSES SEPTIQUES) DEMANDE DE M. BENOIT MARCOTTE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté les Règlements 121-2012 et 122-2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut financer les travaux afin que cette résidence puisse répondre aux normes du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RRQ., c. Q-2, r.22)

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de financer les travaux reliés à l'installation de la fosse septique et du champ d'épuration de l'immeuble situé au 525 rue Notre-Dame appartenant à M. Benoit Marcotte (matricule : 8070-10-1843) au montant de huit mille neuf cent quatre-vingt-un dollars (8 981\$) au taux annuel de 4% pour une période de quinze (15) ans.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

2013-08-12-152

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE À L'OCCASION DE L'ARRIVÉE DE L'ABBÉ FRANÇOIS PARADIS

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 24 juillet par les responsables de la Fabrique demandant à la municipalité de contribuer à l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMENT,

QUE les membres du conseil accepte de faire un don jusqu'à concurrence de 250.00\$ à la fabrique de St-Casimir en regard de cette activité;

D'INVITER la fabrique à utiliser cette somme dans les commerces de St-Casimir.

ADOPTÉE

2013-08-12-153

ACQUISITION DU PROGICIEL « DOSSIER CENTRAL » DE PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT les avantages pour la municipalité d'acquérir ce progiciel notamment en regard du gain de productivité qu'il procurera;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Denis
ET RÉSOLU UNANIMENT,

QUE la municipalité de St-Casimir accepte l'offre de service numéro 1MSCA50-130430-CV1 de PG Solutions au montant de 2 247.76 (taxes incluses) pour procéder à l'acquisition du progiciel « Dossier central »;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à cette acquisition;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-13000-452 « Assistance technique informatique ».

ADOPTÉE

2013-08-12-154

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DES SERVICES SANTÉ ET SOCIAUX DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que cette fondation projette l'acquisition d'un tomodensitomètre (TACO) pour le territoire de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cet appareil pourra être accessible à la population de St-Casimir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMENT,

QUE la municipalité de St-Casimir accepte de verser la somme de 500\$ à la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf en regard de ce projet.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

FORMATION EN EAU POTABLE (OST)

Faute de proposition cette résolution n'a pu être débattue.

DIVERS

A) Affiche avec des pictogrammes / Trou du Diable

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Yan Laganière
ET RÉSOLU UNANIMENT,

DE faire produire, au cours du prochain mois, une affiche avec des pictogrammes laquelle sera installée au Trou du Diable.

ADOPTÉE

B) Inspecteur municipal

Monsieur Yan Laganière demande si les membres du conseil ont rencontré l'inspecteur municipal. Ceux-ci lui indique que non.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2013-08-12-155

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Yan Laganière à 021h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire